

Siaeag : Entretien des systèmes de climatisation des bâtiments

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

2 mars 2021

Entité publique : SIAEAG – Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau et d’Assainissement de la Guadeloupe (EPCI) Régie dotée de la seule autonomie financière

Référence / Intitulé de la consultation : Affaire n°21S0003- **Entretien des systèmes de climatisation des bâtiments du SIAEAG**

Objet de la consultation : Le SIAEAG souhaite maintenir en bon état de fonctionnement les différentes unités de climatisation qu’elles possèdent dans différents bâtiments sur l’ensemble de son territoire : maintenance préventive, curative. Les besoins sont organisés en 2 lots, lot n°1 pour les sites techniques de l’assainissement collectif, lot n°2 pour les sites techniques de l’eau potable et administratifs. Ce besoin ne comprend pas l’acquisition de nouvelle unité de climatisation.

Cette consultation fait suite à une précédente procédure déclarée sans suite.

Type de procédure : Procédure adaptée selon les art. L. 2123-1 et s. et art. R. 2123-1 et s.) du Code de la commande publique

Date et heure limite de remise des plis : 24/03/2021 17:00 heure locale

Les prestations donnent lieu pour à deux accords-cadres mixtes avec maximum – 12 mois, reconductible 3 fois – mono-attributaire

Le dossier de la consultation pourra gratuitement être obtenu et le dépôt des offres s’effectuera sur la plateforme de dématérialisation www.eguadeloupe.com

Les modalités de choix des attributaires s’effectueront selon les règles décrites au Règlement de la consultation décrites au chapitre 3 du document intitulé 21S0003- DCE

Durée de validité des plis : 120 jours - pas de forme de groupement imposée